

INDEX ANALYTIQUE

La référence renvoie au numéro de l'annotation sous laquelle la décision est citée. Sauf indication contraire, les références qui commencent par 30, 53, 54, 213, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 492 et 660 renvoient au Code de procédure civile (Partie I) ; les autres références précédées d'une lettre renvoient respectivement à :

- F : Tarif judiciaire en matière civile (Partie V)*
- H : Tarif d'honoraires des huissiers de justice (Partie III)*
- R : Règlement de la Cour d'appel du Québec en matière civile (Partie VI)*
- S : Tarif des honoraires pour la prise et la transcription des dépositions des témoins (Partie IV)*
- T : Règlement sur les indemnités et les allocations payables aux témoins cités à comparaître devant les cours de justice (Partie II)*

– A –

Absence de défense principale, 342.3.085

Absence de plan d'argumentation, 342.3.085

Absence de ressource

Provision pour frais de l'instance, 53.1.005

Abus de droit, 342.3.020

Distinction entre abus de droit sur le fond du litige et abus de droit d'ester en justice, 342.2.005

Abus de procédure, 341.3.001

Action en dommages-intérêts téméraire, 54.2.050

Annonce tardive qu'une partie ne se présentera pas à l'instruction, 342.3.036

Appel d'une décision intérimaire

Matière familiale, 340.8.041

Comportement déraisonnable, 54.2.005

Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010

De la partie ou de ses procureurs, 342.2.010

Comportement téméraire, 54.2.040

Partie non représentée par avocat, 54.2.045

Condamnation monétaire (non abusive), 54.1.020

Contestation d'une demande en filiation, 54.4.020

Dans le déroulement de l'instance, 342.1.060

Défense frivole (fait d'opposer une), 54.3.020

Demande de divorce et mesures accessoires, 54.4.005

Demande en rejet du rapport d'expertise, 54.4.010
Demande reconventionnelle, 342.3.090
 Utilisation excessive et déraisonnable de l'appareil judiciaire, 54.3.1.005
Distinction avec abus de droit sur le fond du litige, 54.1.010, 342.2.005
Distinction avec la sanction répressive (art. 342 C.p.c.), 54.1.030
Dommages, [2014, c. 1] 54 ; [RLRQ, c. C-25] 54.4 ; 54.6.010, 342.1.055
Dommages-intérêts compensatoires, 54.1.040
Dommages-intérêts punitifs, 54.1.045
Exercice d'un droit hypothécaire, 54.5.005, 342.3.110
 Intérêts échus et frais déjà engagés, 54.5.005
 Pouvoirs discrétionnaires des tribunaux, 54.5.005
Intérêt requis pour demander le remboursement des frais extrajudiciaires, 54.1.035
Intervention de la Cour d'appel
 Erreur de droit révisable, 341.3.010
Lien direct entre l'abus et les dommages demandés, 54.1.015
Octroi des frais de justice, 54.1.005
Pouvoir du tribunal, [2014, c. 1] 53-54 ; [RLRQ, c. C-25] 54.3-54.4
Présentation d'une procédure manifestement mal fondée, 342.1.060
Principes applicables, 54.2.035
Refus de l'autorité des jugements rendus, 54.3.010
Sommes d'argent réclamées exagérées, 54.2.031

Accès à la justice

Frais d'expertise, 340.5.7.4.045, 342.1.045
Sûreté des frais de justice, 492.1.001, 492.3.005
 Garantie d'exécution, 492.1.005

Acte authentique

Contestation
 Partie mise en cause, 340.3.030

Acte de procédure

Frais, 339.1.025, 339.2.1.005
Futile ou visant à retarder le dossier, 342.3.010
Pluralité de parties, 339.2.1.035
Signification, 339.3.7.040

Voir aussi Procédure

Action

Classe correspondant au jugement final, 339.2.1.025
Frivole, 339.1.015, 340.2.030
Jointe et solidaire
 Désistement, 213.1.015
Personnelle et action exercée contre une personne morale, 340.5.2.083

Action collective, 340.5.2.120, 340.5.2.131

Fonds d'aide aux actions collectives (intervention), 340.5.2.086
Frais d'expertise, 340.5.7.1.115
Frais de publication et de diffusion de l'avis aux membres, 339.10.070, 340.5.2.125,
 344.3.010
Rejet de la demande (litispendance), 340.5.2.130

Action en diffamation

Voir **Demande en justice abusive**

Action en garantie

Attribution des frais, 340.5.1.055, 340.5.1.056, 340.5.6.110, 340.5.6.115

Païement des frais, 340.1.015

Action sur compte

Frais de notification, 339.4.1.115

Actionnaire, 340.2.030

Aide juridique, 340.1.005, 340.2.035, 340.5.3.045

Allocation au témoin

Voir **Témoin**

Amendement, 340.5.5.025

À la réclamation des frais

Défaut de fournir les pièces justificatives, 340.5.5.090

Dépôt tardif dans le cadre de procédure, 342.3.051

Expertise inutile, 340.5.7.2.010

Notion, 213.1.005

Partie gagnante condamnée aux frais, 341.2.003, 341.2.030

Annexe, 339.3.3.090

Confection, 339.3.3.125

Coûts modérés, R88.1.010

Des pages pertinentes, 339.3.3.100

Factures justificatives, 339.3.4.025

Par le bureau d'avocats, 339.3.4 et s., 339.3.4.030

Par une entreprise spécialisée, 339.3.5 et s., R88.1.015

Taxes sur les produits et services, 339.3.4.040, 339.3.5.045

Voir aussi **Mémoire**

Appareil permettant de réaliser une expertise, 339.6.3.2.010

Appareil photo, 339.3.3.105

Appel

Abus de procédure, 54.6.010

Matière familiale, 340.8.041

Abusif (rejet), 54.6.005

Attribution des frais, 340.12 et s.

Circonstances spéciales ou exceptionnelles, 340.12.020, 340.12.025

Compétence, 340.12.030

Critères, 340.12.005

Erreur manifeste et dominante, 340.12.010

Injustice réelle ou manifeste, 340.12.015

Objet du litige dissipé, 340.12.025

Autorisation

Parties liées, 339.3.3.040

État des frais, 344.0.005, 344.2 et s.

Homologation, 344.16 et s.
Révision, 344.12.005, 344.12.031 et s.
Notification, 344.5.010
Vérification, 344.8.025, 344.8.030
Exclusion des frais, 340.5.7.2.050
Exécution du mémoire de frais, 344.17 et s.
Frais d'audience à distance, 339.3.8.001
Frais de prise et de transcription des dépositions des témoins, 339.9.005
Incident
Documents, 339.3.3.025
Intérêts sur les frais, 343.1.010
Mémoires et exposés, 339.3 et s.
Par voie accélérée
Frais de notification, 339.3.7.010
Partage des frais, 344.10.1.060
Principal
Documents, 339.3.3.025
Requête pour rejet d'appel, 339.3.3.030
Dépôt tardif, 340.5.5.032
Sur permission
État des frais
Révision de l'homologation, 30.1.005
Vérification ou homologation, 30.1.010

Arpenteur-géomètre

Expert, 339.11.005, 339.11.015
Frais, 339.11.020, 339.11.030
Frais additionnels
Absence de diligence, 339.11.025
Partage des frais, 339.11.015, 339.11.025
Rapport de bornage, 339.11.015
Témoignage, 339.11.010

Assignment, 213.1.020, 340.5.5.120

Voir aussi **Témoin**

Association étudiante, 340.5.3.070

Assurance, 340.5.5.165, 340.5.7.1.086

Atteinte à la réputation

Demande en dommages-intérêts, 54.2.035, 54.3.015
Réseaux sociaux, 54.3.015

Attribution des frais

Voir **Tribunal – attribution des frais**

Audience

Procès-verbal
Indemnisation du témoin, T2.1.020

Voir aussi **Frais d'audience**

Audition de la cause, 340.5.5.075

Absence de la partie gagnante, 340.5.5.120
Prolongement pour dépôt tardif des pièces
Réduction des frais accordés à la partie gagnante, 341.6.025

Voir aussi Procès

Audition de la procédure de vérification, 344.10.4 et s.

Avis d'exécution

Frais d'émission, F5.1.010

Avis de gestion tardif (remise du procès), 342.3.105

Avocat

Comportement et travail, *Voir* Tribunal – attribution des frais
Condamnation personnelle aux frais, 340.11 et s.
Pouvoir du tribunal, 340.11.005
Prudence du tribunal, 340.11.015
Réclamation au client, 340.11.030
Conduite désinvolte, 340.5.5.190
Conduite très répréhensible, 340.11.010
Dépôt tardif des pièces, 341.6.025
Prolongement de l'audition, 341.6.025
Erreur d'écriture causant un désistement, 340.11.025
Honoraires professionnels, 339.1.007, 342.1.040
Preuve de la valeur, 342.1.022
Négligence, 340.11.035
Partie fautive, 342.1.035
Procédure manifestement mal fondée en droit, 340.11.020

Avocat-conseil

Frais de consultation, 339.6.2.055

Avocat étranger

Opinion juridique, 339.6.2.050

– B –

Banque juridique

Frais de recherche, 339.3.3.085

Bonne foi, 340.5.4.091, 340.5.6.005, 340.5.6.015

Bornage

Expert, 339.11.005
Frais, 339.11.020, 339.11.025
Rapport de bornage, 339.11.015
Contestation, 340.5.4.125

Bureau de la publicité des droits

Obtention de copies d'actes, 339.8.010

– C –

Cahier des autorités/sources

- Confection, 339.3.3.065
- Confection maison, 339.3.2, 339.3.3.065, 339.3.4.010
- Exemplaire excédentaire, 339.3.3.060
- Frais de confection, 339.3.3.020, 340.5.5.140, 340.5.5.145
 - Dépôt dans le délai imparti, 339.3.3.022
 - Production tardive, 344.10.2.025
 - Requête pour permission d'appeler, 339.3.3.050
- Frais d'expédition pour l'audition d'une requête, 339.3.7.036
- Frais de livraison, 339.3.3.075, 339.3.3.080
- Frais de notification, 339.3.7.015, 339.3.7.020
 - Lorsque notification effectuée par une personne autre qu'un huissier de justice, 339.3.7.050
- Frais de reproduction, 339.10.030
- Frais de transmission d'une demande de prolongation de remise du mémoire, 339.3.7.045
- Frais liés à la production ou à la réimpression (copies excédentaires), 339.3.5.060
- Notification, 339.3.3.040, 339.3.7 et s.
- Photocopie, *Voir* frais de reproduction

Voir aussi **Mémoire**

Capacité de la personne, 340.8.002

Cautionnement, 492.5.015

- Absence d'abus de droit, 492.5.010
- Caractère insaisissable ou non, 492.1.010
- Délai (prolongation), 492.4.005
- Demande intéressant le droit international privé, [2014, c. 1] 492 ; [RLRQ, c. C-25] 65, 152-153
- Droit de requérir une modification (art. 492 *in fine* C.p.c.), 492.1.015
- Fardeau de la preuve, 492.2.005 et s.
- Interprétation stricte de la règle d'exception (art. 492 C.p.c.), 492.1.020
- Pour frais (expression), 492.3.005
- Proportionnalité (principe), 492.3.020

Voir aussi **Sûreté**

Certificat de localisation

- Expertise, 339.11.010

Chaque partie payant ses frais

- Interprétation, 340.7 et s.

Citation à comparaître, T1.1.005

- Frais de signification des personnes (témoins), 339.4.2

Clause pénale, 340.5.4.035

Commission d'accès à l'information, 340.4.030

Compensation, 342.1 et s.

- Absence d'un compte d'honoraire, 342.4.035

Demande orale, 342.1.010
 Détermination, 342.4 et s.
 Démarche en trois étapes, 342.4.015
 Discretion du tribunal, 342.1.025, 342.1.031, 343.4.030
 En cours d'instance, 342.1.005, 342.1.006
 Entre la dette et les frais de justice, 340.5.1.065
 État des frais, 344.17.015
 Faute de l'avocat, 342.1.035
 Manquements importants constatés dans le déroulement de l'instance, 342.1.015, 342.1.040, 342.1.065, 342.2 et s., 342.3 et s.
 Comportement déraisonnable et abusif, 342.3.115
 Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010
 Cumul de demandes de remises et omission de se présenter au procès, 342.3.175
 Distinction entre refus de respecter un engagement et non-production d'un document, 342.2.040
 Distinction entre sanction répressive et indemnisation en cas d'abus, 342.2.006
 Insouciance (préparation et respect des protocoles de l'instance), 342.3.057
 Liés à la procédure, 342.2.008
 Liés au déroulement de l'instance, 342.2.009
 Non-respect conscient, délibéré et manifeste d'une décision ou d'une ordonnance, 342.3.043
 Opposition sans motif valable, 342.3.115
 Sanction punitive plutôt que compensatoire, 342.1.002
 Temps consacré pour s'adapter, 342.4.010
 Partie bénéficiant d'un mandat d'aide juridique, 42.4.020
 Partie non représentée par un procureur, 342.1.025
 Preuve de la valeur des honoraires professionnels, 342.1.022
 Représentations, 342.1.020

Confection du mémoire

Voir Mémoire

Contrat contraire à l'ordre public, 340.5.4.095

Cour d'appel

Attribution des frais
 À la partie gagnante, 341.2.020 et s.
 Prorogation de délai du mémoire, 341.2.032
 Intervention, 340.5.4.120, 340.5.5.175, 340.12 et s., 341.3.010
 État des frais
 Révision de l'homologation, 344.13.010, 344.13.015
 Vérification, R88.1.005 et s.
 Matière familiale
 Manque de sérieux dans la contestation des procédures, 340.8.042
 Taxation des déboursés, 339.3.1, 339.3.2

Cour du Québec

Appel de la décision d'un tribunal administratif
 Frais de justice, 340.4.020
 Appel de la décision de la Commission d'accès à l'information
 Frais de justice, 340.4.030

Cour supérieure

État des frais, 344.3.010

Cour suprême du Canada

État des frais

Notification et vérification, 344.2.010

Frais des dossiers des instances inférieures, 340.12.035

Coût d'expertise

Voir Expertise, Frais d'expertise

- D -

Débats judiciaires

Frais de reproduction par repiquage sur CD informatique, 339.9.001

Obtention sur support audio, S10.1.015

Déboursés extrajudiciaires, 339.2.1.010, 339.2.1.015

Confection d'une requête et de ses pièces, 339.3.3.015

Exception, 339.2.1.020

Exemplaire excédentaire, 339.3.3.060

Frais

D'envoi par autobus, 339.4.1.040

D'expertise, 339.3.3.120, 339.6.1 et s., 340.5.7.2.020

D'obtention des débats sur support audio, S10.1.015

D'urgence, 339.3.5.015

De confection du cahier des sources, 340.5.5.140

De correction, 339.3.5.030, 339.3.5.035, S9.1.015

De destruction de copies, 339.3.5.040

De livraison, 339.3.3.080

De notification ou de signification, 339.4.1.005 et s.

De recherche dans des banques juridiques, 339.3.3.085

De reproduction, 339.10.020, 339.10.030

De transcription, S3.1.005

De procès, 339.3.6.050

Des notes sténographiques, 339.3.6.055

De travaux supplémentaires, 339.3.4.035

De vacations urgentes, 339.4.1.070

Directs ou indirects de l'avocat d'une partie, 339.10.005

Honoraires pour la prise des dépositions, 339.3.6.020

Mémoire non exigé par la loi, 339.3.3.035

Mémoire refusé pour non-conformité, 339.3.3.010

Notes sténographiques, 339.3.6.025, 339.9.035, S9.1.015

Photocopies, *Voir* frais de reproduction

Rapport de dépistage, 339.10.040

Reformatage de la mise en pages du mémoire, S9.1.015

Reliure, livraison et manutention des notes sténographiques, 339.3.6.025, S9.1.005

Requête pour rejet d'appel, 339.3.3.030, 340.5.5.032

Temps consacré à la réalisation du mémoire et des annexes

Par le bureau d'avocats, 339.3.4.030

Déboursés judiciaires

Voir **Frais de justice**

Déchéance de l'autorité parentale, 340.8.070

Déclaration sous serment

État des frais, 344.10.4.005

Défaut de répondre à la demande, 145.1.005

Défendeur

Voir **Partie défenderesse**

Défense

Absence de défense, 342.3.022

Fondement, 340.5.5.040

Frivole, 54.3.000

Vouée à l'échec, 342.3.020

Défense abusive

Contestation vague, imprécise et dilatoire, 54.3.005

Délai

État des frais

Notification d'opposition, 344.6 et s.

Présentation, 344.9 et s.

Révision de l'homologation, 344.14 et s.

Prise et transcription des dépositions, S6.1.010

Prorogation de délai du mémoire d'appel, 341.2.032

Règlement du litige

Délai pour poser un geste, 340.5.5.105, 340.5.6.095

Demande conjointe, 340.9 et s.

Attribution, 340.9.005

En matière familiale, 340.9.010

Parent déchu de son autorité parentale, 340.8.070

Demande de jugement déclaratoire

Recours voué à l'échec, 340.5.2.155

Demande en démolition en matière municipale

Citoyen condamné aux frais de justice, 341.6.035

Demande en justice abusive

Absence de fondement du recours judiciaire

Acharnement, 54.2.015

Action en diffamation (analogue à une poursuite-bâillon), 54.2.020

Comportement déraisonnable de la demanderesse, 54.2.005

Disproportion des moyens des parties, 54.2.010

Réclamation de sommes d'argent prescrites, 54.2.030

Requête en irrecevabilité, 54.2.025

Demande incidente, 340.5.2.070

Demande introductive d'instance, 339.4.1.012

Modification tardive

Ajout requérant l'administration d'une preuve, 342.3.060

Notification initiale et instruction de la cause, 342.3.015

Demande reconventionnelle

Abusive, 54.3.1.005

Accompagnant une demande principale, 340.1.020

État des frais

Droits de greffe, F5.1.005

Notification à la suite d'un désistement, 213.1.045

Paiement des frais, 340.5.2.100, 341.3.015

Réduction de la liste de témoins, 342.3.090

Renonciation à des réclamations, 342.3.090

Demandeur

Voir **Partie demanderesse**

Dépens

Voir **Frais de justice**

Déplacement

Voir **Frais de déplacement, Indemnité**

Dépositions des témoins

Frais de prise et de transcription, 339.3.6.020, 339.3.6.030, 339.9 et s.

Dépôt, 339.3.5.055

Frais exigibles, F14.1.005

Déroulement de l'instance

Manquements, 341.1.001, 342.1.015, 342.1.040, 342.1.070, 342.2 et s., 342.2.005, 342.2.015, 342.2.020, 342.3.036, 342.3.095, 342.3.100, 342.3.146, 342.3.150 et s.

Absence de preuve, 342.2.050

Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010

Cumul de demandes de remises et omission de se présenter au procès, 342.3.175

Dépôts tardifs d'amendements et de pièces, 342.3.051

Dérogation au protocole, 342.3.056

Distinction avec conduite abusive sur le fond du litige, 342.2.005

Gardien judiciaire, 342.3.120

Nonchalance, 342.3.075, 342.3.077

Non-respect des principes directeurs de la procédure, 342.3.180, 342.3.185

Recours en oppression (art. 450 et 451 L.S.A.), 342.3.130

Syndic de faillite, 342.3.125

Voir aussi **Compensation**

Désistement

Action jointe et solidaire, 213.1.015

Condamnation personnelle de l'avocat aux frais, 340.11.025

Effet, 213.1.025

État des frais, 213.1.020

Notification, 213.1.045

Rôle du greffier, 213.1.035
Frais d'expertise, 213.1.040, 340.5.7.1.025
Notion, 213.1.005
Paiement des frais, 213.1.010, 213.1.015
Partiel, *Voir* Amendement
Réclamation des frais de justice, 213.1.030

Diffamation

Demande introductive d'instance (demande de rejet), 54.2.035

Discrétion du tribunal

Voir Frais de justice, Tribunal – Attribution des frais

Dispense du paiement des frais, 339.2.2 et s.

Document

Au soutien de l'appel
Taxation des frais liés à la décision, 339.3.3.025
Défaut de respecter une ordonnance de fournir un document dans les délais, 342.3.005
Expertise, 339.6.2.005
Frais, 339.2.1.005
Dépôt à la cour, 339.3.5.055

Dommages

Abus de procédure, [2014, c. 1] 54 ; [RLRQ, c. C-25] 54.4 ; 342.1.055
Frais d'expertise, 339.6.1.005, 339.6.1.016
Frais de déplacement d'un témoin, 339.5.010
Injustifiés, 340.5.5.020

Dossier

Procédant sans mémoire, 339.3.3.045, 339.3.3.055

Voir aussi Appel

Dossier médical de la partie adverse

Frais d'obtention, 339.10.055

Droit hypothécaire

Voir Exercice d'un droit hypothécaire

Droit international privé québécois

Frais de justice, 344.4.1.040

Droits de greffe

Paiement, F1.1.005
Payés par la partie adverse, 339.2.1.030

– E –

Enfant

Effet du paiement des frais, 340.5.3.065

Erreur

D'écriture
Désistement, 340.11.025

De droit

Attribution des frais, 340.5.1.035

De la défenderesse en garantie dont les erreurs sont à l'origine du litige, 340.5.1.056

Du greffier

Homologation de l'état des frais, 344.12.015

Du procureur

Révision de l'homologation de l'état des frais, 344.14.020

Manifeste et dominante

Attribution des frais, 340.12.010

État des frais

Additionnel, 344.1.010, F9.1.010

Ajout par le greffier, 344.10.1.045, 344.10.1.046

Compensation, 344.17.015

Confection, F9.1.015

Conformité, 344.10.1.050

Contestation, 344.12.010

Désistement, 213.1.020, 213.1.045

Rôle du greffier, 213.1.035

Directives, 344.0

Double réclamation, 339.3.3.070, 339.3.6.035

Entente entre les parties, 344.11.005

Exécution, 344.17 et s.

Homologation, *Voir* État des frais – homologation

Notification, *Voir* État des frais – notification

Opposition, 344.7 et s., F9.1.005

Délai de notification, 344.6 et s.

Motifs présentés devant le greffier, 344.7.005

Procédure de vérification, 344.8.040

Paiement, 344.17.010

Partage, 339.3.3.125, 339.3.6.040, 339.3.6.045, 340.1.010

Pluralité de parties, 344.1.020

Plusieurs instances, 344.3.005

Présentation, 344.9 et s.

Rejet, 344.10.1.020

Preuve de notification, 344.10.1.012

Renonciation, 344.1.005

Témoins assignés, T1.1.010

Transaction entre les parties, 344.10.1.005

Tribunal compétent, 344.3 et s.

Valeur en litige, F3.2.010

Vérification, *Voir* État des frais – vérification

Voir aussi **Frais de justice, Greffier**

État des frais – homologation, 30.1.010, 344.5.001, 344.11 et s., F9.1.005

Appel du jugement, 344.16 et s.

Délai, 344.9.005

Prescription, 344.9.010

Révision, 30.1.005, 30.1.015, 344.12 et s.

Dans les 10 jours, 344.14 et s.

Demande de la part de l'huissier, 344.15 et s.

Par le tribunal ou, le cas échéant, par un juge d'appel, 344.13 et s.

Présentation de motifs, 344.12.045
 Suivant les tarifs en vigueur, 344.4.1.005
 Sursis, 344.2.015

État des frais – notification, 213.1.045, 344.1.015

À la partie qui les doit (interprétation), 344.5 et s.
 Caractère prématuré, 344.9.015
 Cause portée en appel, 344.2 et s., 344.5.010
 Paiement des frais, 344.10.1.010
 Par une partie bénéficiaire de l'aide juridique, 340.1.005
 Plusieurs défendeurs, 344.5.015
 Preuve de notification, 344.10.1.012
 Rajout des frais du timbre judiciaire, 344.10.2.015

État des frais – vérification, 30.1.010, 344.7.015, 344.8.035, 344.10.1.050, 344.10.3.010, S[A-I]3.1.005

Acte administratif ou quasi judiciaire, 344.8.015
 Audition, 344.10.4 et s.
 Cause portée en appel, 344.2 et s.
 En première instance, 344.8.025
 Greffier non lié, 344.8.030
 Interprétation, 344.8 et s., 344.8.020
 Modéré (interprétation), R88.1.005
 Nouvelle instance distincte de l'action principale, 344.8.010
 Opposition, 344.8.040
 Par un juge, 344.7.010
 Preuve, 344.10.4.005
 Procédure accessoire de l'action principale, 344.8.005
 Représentation des procureurs, 344.10.4.010
 Sursis, 344.2.015

Exécution du jugement

Coûts d'expertise, 339.6.2.060
 Mesures subséquentes à la signification du jugement, 340.5.2.145
 Suspension de l'exécution provisoire, 660.1.005

Exemplaire excédentaire

Du mémoire d'appel ou des cahiers d'autorité, 339.3.3.060

Exercice d'un droit hypothécaire

Droit du créancier, 54.5.005, 342.3.110
 Abus de procédure, 54.5.005, 342.3.110

Expert

Arpenteur-géomètre, 339.11.005, 339.11.010, 339.11.030
 Assignation, 340.5.7.1.030
 Assistance
 À l'instruction, 339.6.3.5.005
 Présence inutile, 339.6.3.5.006
 À la préparation d'une plaidoirie écrite, 339.3.5.010
 Champ d'expertise, 339.6.2.016, 339.6.2.017
 Communication des documents, 340.5.7.1.100
 Conseiller d'une partie, 340.5.7.1.105

Curriculum vitae, 339.6.1.001
 Employé de la partie à qui des frais sont accordés, 340.5.7.1.110
 Engagement, 340.5.7.1.070
 Étude du rapport d'expertise de la partie adverse, 339.6.3.6.005
 Frais de déplacement, 339.6.3.2.015
 Frais non limités à ce qui a été évalué au protocole de l'instance, 339.6.1.035
 Honoraires, 339.6.3.1.005, 340.5.7.4 et s.
 Admission de faute par la partie adverse, 339.6.3.5.015
 Compte, 339.6.1.001, 340.5.7.1.055, 340.5.7.1.056
 Expertise non contestée, 339.6.3.5.010
 Justification, 339.6.3.4.010
 Tribunal non lié, 340.5.7.4.010
 Informaticien, 339.6.2.065
 Local, 340.5.7.4.070
 Moins onéreux, 340.5.7.4.065
 Participation à une réunion ordonnée par le tribunal, 339.6.3.4.015
 Préparation du témoignage, 339.6.3.3.005 et s.
 Qui n'a pas témoigné lors de l'enquête, 339.6.3.3.010, 339.6.3.4.005
 Reconnu par le tribunal, 340.5.7.1.010
 Tarif pour participation à l'instruction, 339.6.1.001
 Témoignage, 339.6.3.4.025, 340.5.7.2.030
 Présence de l'expert non requise, 339.6.3.4.030
 Temps passé lors des rencontres et discussions, 339.6.3.6.015, 339.6.3.6.020
 Ventilation de la facture, 339.6.1.030

Voir aussi **Expertise, Frais d'expertise**

Expertise

Achat d'un appareil, 339.6.3.2.010
 Avocat superviseur indépendant, 339.6.2.005
 Bénéficiaire, 340.5.7.1.095
 Partie gagnante, 340.5.7.1.085
 But, 339.6.2.015
 Certificat de localisation, 339.11.010
 Commune suffisante, 340.5.7.5.010
 Contenu, 339.6.2.010
 Coût, 340.5.7.1.035, 340.5.7.4 et s.
 Arbitrage, 340.5.7.1.066, 340.5.7.1.083, 340.5.7.4.090
 Accès à la justice, 340.5.7.4.045
 Déraisonnable, 340.5.7.1.065, 340.5.7.4.055
 Mitigation, 340.5.7.1.045, 340.5.7.1.080, 340.5.7.1.155
 Réduction, *Voir* Frais d'expertise (réduction)
 Dans le cadre d'une procédure judiciaire, 340.5.7.1.007
 Définition, 339.6.2 et s.
 Dépassant l'expérience ou la connaissance du tribunal, 340.5.7.3.005
 Dépôt tardif en cours d'instance, 342.3.050
 Document écrit, 339.6.2.005
 Document ne contenant aucune information de nature scientifique ou technique,
 339.6.2.012
 Faible valeur probante, 340.5.7.1.108
 Fiabilité, 339.6.1.010
 Fondée sur des éléments non pertinents, 340.5.7.2.090

Frais

- De préparation, 339.6.3.2.006
- De reproduction, 339.3.3.090
- Principe de la proportionnalité, 339.6.1.020, 339.6.3.3.010

Informaticien, 339.6.2.005

Inutilité, 340.5.7.1.065, 340.5.7.1.107, 340.5.7.2.040

- Amendement du recours, 340.5.7.2.010
- Aucun rapport avec le litige, 340.5.7.2.005, 340.5.7.3.005
- Déposée et non utilisée, 340.5.7.2.020
- Indépendance compromise, 340.5.7.1.107
- Partielle, 340.5.7.2.076
- Pour le tribunal, 340.5.7.2.020, 340.5.7.2.080
- Résolution du litige, 340.5.7.2.085
- Vices cachés, 340.5.7.2.016

Nécessité, 340.5.2.165, 340.5.7.3 et s.

- Critères, 340.5.7.3.003
- Décision du greffier, 344.10.3.015, 344.10.3.020

Nombre, 340.5.7.5 et s.

Non déposée au dossier, 340.5.7.1.020

Objet et pertinence, 339.6.1.015, 340.5.7.1.001

Opinion juridique, 339.6.2.049, 339.6.2.050

Par une personne morale, 339.6.2.020

Préparation, 339.6.3.2.005

Recommandation d'autres investigations, 340.5.7.2.045

Soumission évaluant les dommages, 339.6.2.025

Tardive, 341.7.005

Traduction d'une pièce, 339.6.2.045

Tribunal

- Coût anticipé, 340.5.7.1.001
- Délai, 340.5.7.1.001
- Modalité, 340.5.7.1.001
- Objet et pertinence, 340.5.7.1.001

Utilité, 340.5.7.2 et s.

- Aux deux parties et au tribunal, 340.5.7.1.080
- Critères, 340.5.7.2.015
- Décision du greffier, 344.10.3.015, 344.10.3.020
- Expertise non retenue par le tribunal, 340.5.7.2.025
- Reflétée dans le coût, 340.5.7.4.017
- Témoignage de l'expert, 340.5.7.2.030
- Vices cachés (compréhension de leurs conséquences), 340.5.7.2.110

Voir aussi **Expert, Frais d'expertise, Rapport d'expertise**

Exposé

- Confection, 339.3.3.065
 - Double réclamation, 339.3.3.070
- Confection maison, 339.3.2, 339.3.3.065
- Frais de confection, 339.3.3.045
 - Calcul, 339.3.3.055
- Frais de livraison, 339.3.3.075, 339.3.3.080
- Notification, 339.3.3.040, 339.3.7 et s.

– F –

Facebook

Voir Réseaux sociaux

Faillite, 340.5.3.040

Arrangement avec les créanciers, 344.4.1.030

État des frais, 344.4.1.020

Notification, 344.5.005

Recouvrement des frais de justice

Réclamation prouvable auprès du syndic de faillite, 492.5.005

Frais à suivre

Interprétation, 340.6 et s.

Juge au fond, 340.6.020

Jugement final, 340.6.005

Jugement sur le mérite de la cause, 340.6.010

Partie condamnée aux frais sur le fond du litige, 340.6.015

Transfert du dossier, 340.6.025

Frais d'abornement et du procès-verbal, 339.11.015, 339.11.020

Frais d'arpentage, 339.11 et s.

Demande de reconnaissance de l'état d'enclave d'un immeuble, 340.5.2.160,
340.5.7.1.120

Voir aussi Arpenteur-géomètre, Rapport de bornage

Frais d'audience

À distance, 339.3.8 et s.

Dispense de paiement, 339.2.2.005, 339.2.2.010

Frais d'entreposage

Biens saisis, 339.10.050

Frais d'envoi par autobus, 339.4.1.040

Frais d'expertise, 339.6 et s., 340.5.7 et s.

Attribution, 339.6.1.010, 340.5.7.1.005

Caractère raisonnable

Comparaison des coûts, 340.5.7.4.040

Critères, 339.6.1.025, 340.5.7.4.005, 340.5.7.4.035

Proportionnalité, 340.5.7.1.125, 340.5.7.4.015, 340.5.7.4.025

Confession de jugement, 340.5.7.1.020

Contenu, 339.6.3 et s., 339.6.3.1.015

Contrat d'assurance (couverture), 340.5.7.1.086

Défaut de déposer le compte d'honoraires de l'expert, 340.5.7.1.055, 340.5.7.1.056

Demande du tribunal, 339.6.3.1.015

Déraisonnables, 340.5.7.1.065, 340.5.7.4.055

Désistement, 213.1.040, 340.5.7.1.025

Discretion judiciaire, 339.6.1.002, 340.5.7 et s.

Arbitrage, 340.5.7.4.090

Coût, 340.5.7.4 et s.

Haut niveau de déférence, 340.5.7.1.002

- Nécessité, 340.5.7.3 et s.
- Nombre, 340.5.7.5 et s.
- Utilité, 340.5.7.2 et s.
- Utilité et proportionnalité, 340.5.7.4.026
- Disproportionnés, 340.5.7.4.085
- Élevés (accordés si l'information est exacte et utile), 340.5.7.2.065
- En matière familiale, 340.8.065
- Engagés en première instance, 339.3.3.120
- Enrichissement injustifié, 340.5.7.4.022
- Entente, 340.5.7.1.020
- État des frais, 344.1.015, 344.9.015, 344.10.3.010
- Exécution du jugement, 339.6.2.060
- Expertise dans le cadre d'une procédure judiciaire, 340.5.7.1.007
- Expertise dans le cadre de la défense, 340.5.4.135
- Frais de consultation d'un avocat-conseil, 339.6.2.055
- Homologation par le greffier
 - Règle générale, 344.10.3.005
- Limitation, 340.5.7.2.055, 340.5.7.2.075
- Mitigation, 340.5.7.1.045, 340.5.7.1.065, 340.5.7.1.080, 340.5.7.1.090, 340.5.7.1.106, 340.5.7.1.115, 340.5.7.1.155, 340.5.7.2.035, 340.5.7.5.010
 - Pouvoir discrétionnaire du tribunal, 339.6.3.1.010, 340.5.7.2.060
- Paiement, 340.5.7.1.065
- Perte substantielle de revenu, 340.5.7.4.022
- Plafond, 340.5.7.4.030
- Préparation d'un rapport ou témoignage, 339.6.3.6.020
- Preuve, 339.6.1.003
- Proportionnalité, 339.6.1.015, 339.6.1.016, 339.6.1.020, 339.6.3.3.010, 340.5.7.4.026
- Rapport d'expertise clair
 - Présence du témoin non utile, 339.6.3.4.030
- Rapport rejeté
 - Manque d'objectivité et d'impartialité, 340.5.7.1.106
- Rapport tardif, 340.5.7.1.030
- Réclamation, 339.6.1.005, 340.5.7.1.015, 340.5.7.1.050, 340.5.7.1.055
- Réduction, 340.5.7.1.105, 340.5.7.4.020, 340.5.7.4.050, 340.5.7.4.060, 340.5.7.4.065, 340.5.7.4.070, 340.5.7.4.080, 340.5.7.4.085
 - Nombre d'expertises, 340.5.7.5.005
 - Situation financière de la partie condamnée, 340.5.7.4.050
- Refus
 - Expertise fondée sur une autre expertise peu crédible, 340.5.7.2.070
 - Honoraires pour présence au tribunal
 - Admission de faute par la partie adverse, 339.6.3.5.015
 - Expertise non contestée, 339.6.3.5.010
 - Rapport d'expertise tenant lieu de témoignage, 340.5.7.1.003
 - Indépendance compromise, 340.5.7.1.107
 - Manque d'objectivité et d'impartialité de l'expert de la partie gagnante, 340.5.7.1.109
 - Présence inutile, 339.6.3.5.006, 339.6.3.5.010, 339.6.3.5.015
- Règlement à l'amiable, 340.5.7.1.020, 340.5.7.1.145
- Remboursement à la partie perdante, 340.5.7.1.150
- Réunion d'actions, 340.5.7.1.075
- Services d'accompagnement et de conseil, 339.6.3.6.001
- Silence du juge, 340.5.7.1.040, 340.5.7.1.060

Supplément, 340.5.7.1.140
Taxes sur les produits et services, 340.5.7.4.075
Temps de participation de l'expert à une réunion ordonnée par le tribunal,
339.6.3.4.015
Tribunal non lié par le montant payé ou exigé par l'expert, 340.5.7.4.010
Utilité de l'expertise, 340.5.7.2 et s., 339.6.1.017
 Contre-expertise de la partie perdante (non-remboursement), 340.5.7.2.100
 Pour le tribunal, 340.5.7.2.020, 340.5.7.2.080
Ventilation de la facture de l'expert, 339.6.1.030
Vérification du greffier, 344.10.3 et s.

Voir aussi **Expert, Expertise, Rapport d'expertise**

Frais d'interprète, 339.7 et s.
 Requête pour cesser d'occuper, 339.7.015
 Requis par le tribunal, 339.7.010
 Services d'interprétation, 339.7.005
 Traduction de l'audience, 339.7.020

Frais d'obtention des cassettes et de l'enregistrement mécanique, S10.1.005

Frais d'urgence, 339.3.5.015, 339.4.1.070

Frais de consultation
 D'un avocat-conseil, 339.6.2.055

Frais de correction, 339.3.5.030, 339.3.5.035, S9.1.020

Frais de correction d'épreuves, 339.3.5.025

Frais de déplacement
 D'un expert, 339.6.3.2.015
 D'un témoin, 339.5.010

Voir aussi **Indemnité**

Frais de dépôt des documents à la cour, 339.3.5.055

Frais de destruction de copies, 339.3.5.040

Frais de justice
 Abus de procédure, 54.1.005
 Attribution, 339.1.020, 340.4.030, 340.5 et s.
 Appel, 340.12 et s.
 But, 339.1.015
 Caractère raisonnable, 54.1.025
 Clause pénale dans un contrat (discretion du tribunal), 340.5.1.070
 Condamnation personnelle de l'avocat, 340.11 et s.
 Confection
 D'un cahier des sources, 339.3.3.020, 339.3.3.050
 D'un exposé, 339.3.3.045
 D'un plan d'argumentation, 339.3.3.115
 De mémoire, 339.10.035
 Des pages du mémoire (dispositif du jugement), 339.3.3.095
 Des pages pertinentes des annexes, 339.3.3.100

- Par le bureau d'avocats, 339.3.4
- Par une entreprise spécialisée, 339.3.5
- Contestation du droit (forum), 344.16.005
- Déboursés, 339.3.3.005
- Défendeurs en garantie, 340.2.045
- Demande conjointe, 340.9 et s.
- Demande expresse, 340.2.026
- Dépense non prévue aux différents tarifs, 344.4.1.010
- Détermination, 339.1.025
 - Partie bénéficiant d'un mandat d'aide juridique, 343.4.020
- Discrétion du tribunal, 340.5 et s.
- Droit international privé québécois, 344.4.1.040
- Droit transitoire, 344.4.2 et s.
- Droits d'inscription aux registres, 339.8 et s.
- Dus à la partie qui a eu gain de cause (interprétation), 340.1 et s.
- En matière familiale, 340.8 et s., 340.8.005, 340.8.006, 342.1.075
 - Appel d'une décision intérimaire
 - Abus de procédure, 340.8.041
 - Dépense inutile, 340.8.022
 - Dossier civil, 340.8.007
 - Frais multiples de signification de procédures et de citations à comparaître, 340.8.023
 - Manque de sérieux dans la contestation des procédures, 340.8.042
 - Manquements importants de l'une des parties dans le déroulement de l'instance, 340.8.044
 - Non-respect des engagements pris lors d'une conférence de gestion, 340.8.031
 - Remboursement d'honoraires (demande d'ouverture d'un régime de protection ou homologation d'un mandat d'inaptitude), 340.8.003
- Énumération exhaustive, 339.1.021
- État des frais, *Voir* État des frais
- Exception
 - Frais d'audience et montants pour préparation de déclaration de résidence familiale, 339.10.065
 - Régime exceptionnel d'adjudication des dépens (art. 89 de la *Loi sur la police*), 339.12.005
- Exclusion, *Voir* Déboursés extrajudiciaires
- Exécution du jugement, 660.1 et s.
- Frais
 - D'entreposage et de transport (biens saisis), 339.10.050
 - D'expertise, 339.6 et s., 340.5.7.1.007, 340.5.7.1.040, 340.5.7.1.107
 - D'interprète, 339.7 et s.
 - D'obtention des cassettes et de l'enregistrement mécanique, S10.1.005
 - D'obtention du dossier médical de la partie adverse, 339.10.055
 - De correction d'épreuves, 339.3.5.025
 - De correction des notes sténographiques, S9.1.020
 - De dépôt des documents à la cour, 339.3.5.055
 - D'expédition du cahier de sources pour l'audition d'une requête, 339.3.7.036
 - De livraison, 339.3.3.075, 339.3.4.020, 339.3.5.050
 - De notification, 339.3.7 et s., 339.4.1.005 et s.
 - De numérisation, 339.3.5.020
 - De prise et de transcription des dépositions des témoins, 339.9 et s., S2.1.020
 - De publication et de diffusion (avis aux membres), 339.10.070, 340.5.2.125

De reproduction, 339.3.3.090, 339.3.3.105, 339.10.010, 339.10.015, S8.1.005
De signification, 339.4.1.005 et s., 339.4.1.015
De transcription, 339.3.6 et s., 339.10.045
Honoraires des huissiers de justice, H9.1.005
Honoraires professionnels des avocats, 339.1.007
Manquement, 342.1.040
Preuve de la valeur, 342.1.022
Indemnités de déplacement et de kilométrage, 339.10.007
Index, 339.3.5.025
Intérêts, 343.1 et s.
Liés aux actes accomplis devant le tribunal, 344.3.005
Mitigation, 213.1.025, 340.2.011, 340.5.015, 340.5.2.161, 340.5.4.020, 340.5.4.030,
340.5.5.191, 340.5.6.050, 340.5.7.1.045, 344.16.010
Négligence dans l'exécution du travail ou du contrat, 340.3.035, 340.5.4.107
Notion, 339.1.005, 339.1.010
Page couverture, 339.3.5.025
Paiement, 213.1.010, 339.2.1.025, 340.1.015, 341.1.003, 343.2
Chaque partie payant ses frais (interprétation), 340.7 et s.
Par la partie adverse, 339.2.1.030
Partage, 339.3.3.125, 340.1.010, 340.5.2.020 et s., 340.5.4.010, 340.5.4.050,
340.5.5.145, 340.5.7.1.082, 344.10.1.060
Partie condamnée, 340.2 et s., 341.1 et s., 341.2.005
Partie mise en cause, 340.3 et s.
Responsable du litige, 340.3.036
Payables à la partie à laquelle ils sont accordés, 343.2 et s.
Pluralité de parties, 339.2.1.035, 340.1.010, 343.3.005
Pourvoi
En appel (répartition équitable des coûts), 341.4.010
En contrôle judiciaire (prévention d'un préjudice grave), 341.4.005
Préjudice grave, 340.5.3.017
Procédure contre un employeur, 339.10.060
Punition, 339.1.010
Réclamation
Double, *Voir* État des frais
En cas de désistement, 213.1.015, 213.1.030
Récompense, 339.1.010
Sympathie envers les demandeurs, 340.5.2.151
Taxes sur les produits et services, 344.4.1.015

Voir aussi **Déboursés extrajudiciaires, État des frais, Intérêts, Taxation des déboursés, Tribunal – attribution des frais**

Frais de livraison

Du mémoire, de l'exposé ou des cahiers des sources, 339.3.4.020, 339.3.5.050
À la partie l'ayant requis, 339.3.3.075
À l'huissier, 339.3.3.080
Au greffe de la Cour d'appel, 339.3.3.075

Frais de notification, 339.3.7 et s.

À plusieurs parties représentées par le même avocat, 339.3.7.025
Appel par voie accélérée, 339.3.7.010
Application, 339.4.1.007
Assignation restée sans réponse, 339.4.1.035

D'un seul exemplaire des cahiers des sources, 339.3.7.015
 D'une mise en demeure, 339.4.1.112
 Dans une action sur compte, 339.4.1.115
 De deux exemplaires du mémoire, 339.3.7.005
 De deux procédures introductives d'instance par avis public, 339.4.1.012
 Exigence de la loi, 339.4.1.005
 Lorsque la notification n'est pas effectuée par un huissier de justice, 339.3.7.050
 Mémoire conjoint, 339.3.7.030
 Mémoire notifié en même temps que le cahier des sources, 339.3.7.020
 Une seconde fois, 339.4.1.010

Voir aussi **Huissier de justice, Frais de signification**

Frais de numérisation, 339.3.5.020

Frais de photocopie

Voir **Frais de reproduction**

Frais de prise et de transcription des dépositions des témoins, 339.3.6.020, 339.3.6.030, 339.9 et s., S2 et s., S2.1.020

Application, S4.1.010

Modérés (interprétation), R88.1.010

Obtention

Des débats sur support audio, S10.1.015

Du support informatique, S10.1.010

Ordonnance du tribunal, 339.9.005, 339.9.010

Présomption, 339.9.015

Par la partie qui perd, 339.9.020

Transcription dans un délai inférieur à 5 jours ouvrables, S6.1.010

Voir aussi **Sténographe**

Frais de publication et de diffusion

Avis aux membres (action collective), 339.10.070, 340.5.2.125

Frais de recherche dans des banques juridiques, 339.3.3.085

Frais de reproduction, 339.3.3.090, 339.3.3.105, 339.3.4.040, 339.9.001, 339.10.010, 339.10.015, 344.10.4.015, S8.1.005

Réclamés à plus d'une reprise, 339.10.020

Frais de signification, 339.4.1.005 et s.

Assignment restée sans réponse, 339.4.1.035

Au coût d'une notification, 339.4.1.007

Copie pour valoir signification, 339.4.1.065

Endroit erroné, 339.4.1.030

Frais de confirmation par télécopieur, 339.4.1.050

Par télécopieur, 339.4.1.045

Procédure inutile, 339.4.1.020

Procès-verbaux, 344.10.4.020

Réclamés par l'huissier, 339.4.1.015

Requête pour permission d'appeler, 339.4.1.120

Signification prématurée, 339.4.1.055

Voir aussi **Frais de notification, Huissier de justice**

Frais de signification des personnes citées à comparaître comme témoins, 339.4.2 et s.

- Personnes assignées par les deux parties, 339.4.2.030
- Personnes qui n'ont pas témoigné lors de l'audition
 - Citation à comparaître rendue nécessaire, 339.4.2.015
 - D'un commun accord entre les procureurs, 339.4.2.020
 - Par choix du procureur, 339.4.2.005
 - Justification de la décision, 339.4.2.010
- Règlement à l'amiable déposé le jour de l'audition, 339.4.2.035
- Remise de la cause, 339.4.2.025

Frais de timbre judiciaire, 344.10.2.015

Frais de transcription, 339.3.6 et s.

- De conversations enregistrées produites au dossier, 339.10.045
- De procès, 339.3.6.050
- Des dépositions, 339.3.6.020, 339.3.6.030
- Des notes sténographiques, 339.3.6.010, 339.3.6.030, 339.3.6.040, 339.3.6.045, 339.3.6.055, 344.10.2.005
- Des pages pertinentes des témoignages, 339.3.6.015
- Des plaidoiries, 339.3.6.005

Voir aussi Sténographe

Frais de transport

- Biens saisis, 339.10.050

Frais de travaux supplémentaires, 339.3.4.035

Frais de vacations urgentes, 339.4.1.070

– G –

Gestion de l'instance

- Décision du tribunal de ne pas accorder de frais, 340.5.2.140
- Pourvoi procédant sans mémoire, 339.3.3.055, 339.3.3.115
- Projet-pilote en matière de gestion hâtive, 340.5.2.135

Voir aussi Déroulement de l'instance

Greffé

- Refus du mémoire pour cause de non-conformité, 339.3.3.010

Greffier

- Allocations au témoin, T3.1.005
- Application des conclusions de la Cour, 344.10.1.035
- Attribution des frais
 - Silence du juge, 344.10.1.030
- Compétence
 - Non attributive (règle de la proportionnalité), 344.10.1.041
- Coûts d'expertise, 344.10.3 et s.
- Coûts des différents tarifs
 - Vérification, 344.10.2 et s.
- De la Cour d'appel, 344.12.035
 - Pouvoir, 344.10.2.005 et s.

Erreur, 344.12.015
 État des frais
 Ajout, 344.10.1.045, 344.10.1.046
 Bien-fondé des montants réclamés, 213.1.035
 Compétence, 344.10.1.005
 Conformité, 344.10.1.050
 Dépense non prévue aux différents tarifs, 344.4.1.010
 Homologation, 344.11 et s.
 Erreur, 344.12.015
 Révision, 344.12 et s., 344.13 et s., 344.14 et s.
 Opposition, 344.6 et s.
 Pluralité de parties, 344.10.1.055
 Rejet, 344.10.1.020
 Preuve de notification, 344.10.1.012
 Rôle du greffier spécial, 344.10.1.026
 Silence du juge, 344.10.1.025
 Taxation, 344.10.1.010
 Vérification, 30.1.010, 344.2.001, 344.2.015, 344.4.1.005, 344.7 et s., 344.10.1.015,
 S[A-I]3.1.005
 Audition, 344.10.4 et s.
 Pouvoir du greffier, 344.10.1.065
 Refus, 344.10.1.025
 Frais de timbre judiciaire, 344.10.2.015
 Intérêts sur les frais, 343.1.015
 Mémoire d'appel (taxation)
 Indexation des taux, 339.3.1.010
 Mitigation ou compensation des frais, 344.10.1.040
 Pluralité de parties, 343.3.005

– H –

Honoraires, 339.3.5.025, 339.3.6.020, 339.3.6.030
 De l'expert, *Voir* Expert
 De l'huissier, *Voir* Huissier de justice
 Du sténographe, *Voir* Sténographe

Honoraires extrajudiciaires

 Abus de procédure, 54.2.035

Huissier de justice

 Dépôt de correspondance, 339.4.1.100
 État des frais
 Demande de révision de l'homologation, 344.15 et s.
 Frais d'administration, 339.4.1.090
 Frais d'avance, 339.4.1.095
 Frais de mise en demeure, 339.4.1.006
 Frais de notification ou de signification, 339.3.7 et s., 339.4.1.005 et s.
 Des personnes citées à comparaître comme témoins, 339.4.2
 Lieu de notification ou de signification, H4.1.005
 Réduction, H4.1.010
 Frais de suspension de signification, 339.4.1.105
 Frais de tentative de signification, H6.1.005

Frais de transfert de dossier, 339.4.1.060
Frais et honoraires pour la signification ou la notification des actes de procédures et des documents, 339.4 et s.
Frais pour réduction de délai, 339.4.1.075
Honoraires, 339.4 et s., H9.1.005
 Pour la vacation à la cour, 339.3.7.035, 339.4.1.025
 Saisies avant jugement, 339.4.3
 Taxes sur les produits et services, 339.4.1.110
Mandat ou télémandat d'entrée dans une maison d'habitation, H44
Rapport d'émission d'un bref de saisie, 339.4.1.085
Urgence, 339.4.1.070

Voir aussi **Frais de notification, Frais de signification**

Hypothèque légale, 339.8.015

– I –

Indemnisation, 339.1.015, 340.5.5.040
 Par un programme gouvernemental, 340.5.3.075

Indemnité
 À la partie ou sa représentante, T2.1.005
 Additionnelle, F3.2.015
 Au témoin, *Voir* Témoin
 De déplacement et de kilométrage, 339.10.007

Index, 339.3.5.025

Informaticien
 Se qualifiant à titre d'expert, 339.6.2.065

Injonction interlocutoire, 344.9.015

Injustice réelle ou manifeste
 Attribution des frais, 340.12.015
 Rejet d'une demande de remboursement des honoraires d'avocats, 342.1.065

Insolvabilité
 État des frais, 344.10.1.015

Instruction
 Durée, 340.5.1.050, 340.5.2.070, 340.5.2.100, 340.5.4.075, 340.5.5.075, 340.5.6.040
 Prolongation, 340.5.4.080

Intérêt juridique
 Partie mise en cause, 340.3.005

Intérêt public, 340.5.2.095

Intérêts, 343.1 et s.
 Du jour du jugement de première instance, 343.1.005
 Du jour du jugement du tribunal d'appel, 343.1.010
 Montant, 343.1.015

Valeur en litige, F3.2.015, F3.2.020

Interprète

Voir **Frais d'interprète**

Interrogatoire

Ailleurs qu'au palais de justice, T1.1.050
Frais de prise de déposition, S2.1.015
Pages transcrites exclues des frais, S3.1.005
Services d'interprétation, 339.7.005

Voir aussi **Témoin**

Interrogatoire préalable, T1.1.035

– J –

Juge

Voir **Tribunal**

Juge réviseur

Homologation de l'état des frais, 344.12.015 et s.
Application des tarifs, 344.12.020
Dossier tel que constitué devant le greffier, 344.12.025
Erreur du greffier, 344.12.015
Sur la base du dispositif du jugement, 344.12.030
Siégeant en division de pratique, 344.13.005

Jugement

Copie, F22.1.005
Exécution, *Voir* Exécution du jugement
Final
Classe d'action, 339.2.1.025
Frais à suivre, 340.6.005
Valeur en litige, F3.2.010
Par défaut
Réclamation des frais
Désistement, 213.1.030
Valeur en litige, F3 et s.

– K –

Kilométrage

Voir **Indemnité**

– L –

Liquidateur successoral

Condamnation personnelle aux frais de justice, 340.5.2.112

Liquidation

État des frais, 344.4.1.025

Litispendance

Action collective, 340.5.2.130

Livraison

Voir Frais de livraison

– M –

Mandat de diligence à la résolution du conflit, 340.5.4.145

Mandat donné en cas d'inaptitude, 340.8.005

Manque de communication entre les parties

Source du litige, 340.5.4.140

Mariage

Annulation, 340.8.066

Dans le but d'obtenir la citoyenneté canadienne, 340.8.066

Matière familiale, 340.8 et s.

Abus de procédure

Appel d'une décision intérimaire, 340.8.041

Comportement judiciaire blâmable (société par actions), 54.4.015

Contestation d'une demande en filiation, 54.4.020

Multiplication de procédures frivoles et sans fondement, 340.8.016

Annulation de mariage (procédures infondées), 340.8.067

Assignment restée sans réponse, 340.8.045

Capacité de la personne, 340.8.002

Complexité de la situation patrimoniale, 340.8.026

Comportement abusif, 340.8.011

Comportement inexcusable envers la partie adverse, 340.8.015

Conduite répréhensible face à l'administration de la justice, 340.8.040

Contestation sans fondement d'une recommandation médicale probante (vaccination), 340.8.036

Débat constitutionnel complexe et inattendu, 340.8.075

Décision motivée du tribunal, 340.8.006

Demande conjointe, 340.9.010

Demande de divorce et mesures accessoires

Abus de procédure, 54.4.005

Demande en rejet du rapport d'expertise

Abus de procédure, 54.4.010

Dépense inutile, 340.8.022

Divorce

Absence d'une des parties à l'audience, 340.8.046

Dossier civil, 340.8.007

Frais comptables (remboursement), 340.8.080

Frais multiples de signification de procédures et de citations à comparaître, 340.8.023

Manque de sérieux dans la contestation des procédures, 340.8.042

Manquements importants de l'une des parties dans le déroulement de l'instance, 340.8.044, 342.3.012

Mauvaise foi, 340.8.010

Moyens d'appel déficients, 340.8.043

Non-respect des engagements pris lors d'une conférence de gestion, 340.8.031
 Non-respect des ordonnances du tribunal, 340.8.030
 Partage
 Des frais d'expertise, 340.8.065
 Des frais de justice (laxisme de la partie adverse), 340.8.085
 Procédure vouée à l'échec, 340.8.035
 Provision pour frais, 340.8.050
 Refus de collaborer, 340.8.020
 Refus de participer à une séance d'information sur la parentalité et la médiation,
 341.6.030
 Remboursement des honoraires
 Demande d'ouverture d'un régime de protection ou homologation d'un mandat
 d'inaptitude), 340.8.003
 Frais d'expertise pour la défense, 340.8.090
 Union de fait, 340.8.008
 Usage, 340.8.005
 Vulnérabilité d'une partie, 340.8.025

Matière municipale, 341.6.035

Matière pénale

Non-application du tarif, 344.4.1.035

Matière successorale

Conflit familial (chaque partie paie ses frais), 340.5.2.111, 340.5.2.180
 Contrat tacite pour la vente d'un bien de la succession, 340.5.2.114

Mauvaise foi, 340.5.4.090, 340.5.5.050, 340.5.6.110, 340.8.010, 342.2.035

Mémoire

Confection, 339.3.3.065, 339.3.3.125, 339.3.6.035
 Exigée par le tribunal, 339.10.035
 Factures justificatives, 339.3.4.025
 Pages pertinentes au dispositif du jugement, 339.3.3.095
 Pages pertinentes des annexes, 339.3.3.100
 Par le bureau d'avocats, 339.3.2, 339.3.4 et s.
 Par une entreprise spécialisée, 339.3.5 et s., R88.1.015
 Conjoint, 339.3.7.030
 Dépôt non exigé par la loi, 339.3.3.035
 Exemplaire excédentaire, 339.3.3.060
 Frais de correction, S9.1.015
 Frais liés à la production ou à la réimpression (copies excédentaires), 339.3.5.060
 Non-conformité, 339.3.3.010
 Notification, 339.3.3.040, 339.3.7 et s.
 Partie non représentée par avocat, 339.3.1.005
 Plan d'argumentation assimilable à un mémoire, 339.3.3.115
 Reformatage de la mise en page, S9.1.015
 Taxation des déboursés, 339.3.1, 339.3.2
 Modification, 339.3.1.010

Voir aussi **Annexe**

Mémoire de frais

Exécution, 344.17 et s.

Voir aussi **État des frais**

Ministère

Voir **Organisme de l'État**

Mise en demeure

Excessive, abusive et hors de proportion, 340.5.5.082

Frais de notification, 339.4.1.112

Mitigation des frais

Voir **Frais de justice**

Modéré (interprétation), R88.1.005 et s.

Moyen préliminaire

Cautionnement, [2014, c. 1] 492 ; [RLRQ, c. C-25] 65, 152-153

Fin prématurée de la cause, 340.5.2.075

Sûreté, [2014, c. 1] 492 ; [RLRQ, c. C-25] 65, 152-153

Municipalité

Contribuable (partie qui perd), 340.5.3.1.010

Entêtement à soutenir une position erronée, 340.5.6.130

– N –

Notes sténographiques

Compte d'honoraires du sténographe, 339.3.6.035

Déposées au dossier du tribunal, 339.9.035

D'un autre dossier, 339.3.3.125

Frais de correction, S9.1.020

Frais de reproduction, 339.3.3.090, S8.1.005

Frais de transcription, 339.3.6 et s., 344.10.2.005, S9.1.010

Insertion de nouvelles notes, S9.1.015

Jugement de première instance

Chaque partie paie ses frais, 339.3.6.055

Nombre réel de pages, S[A-I]3.1.005

Partage des frais, 339.3.6.040, 339.3.6.045

Reliure, livraison et manutention, 339.3.6.025, S9.1.005

Utilisées à titre de pièces, 339.3.6.010

Voir aussi **Sténographe**

Notification, 339.3.7 et s.

Désistement, 213.1.045

Opposition, 344.6 et s.

Voir aussi **État des frais**, **Frais de notification**, **Huissier de justice**

Numérisation, 339.3.5.020, 339.3.5.035

– O –

Observateur, 340.3.010

Officier de justice

Production d'un acte de procédure ou document, 339.2.1.005

Ontario, 339.5.005

Opinion juridique

D'un avocat étranger, 339.6.2.050

N'est pas une expertise, 339.6.2.049

Opposition

Délai pour notifier, 344.6 et s.

Procédure de vérification, 344.8.040

Ordonnance de fournir un document

Défaut de respecter une ordonnance dans les délais, 342.3.005

Ordonnance de paiement des dépens

Devant la Cour suprême du Canada, 340.12.035

Ordonnance de sauvegarde

Dispense du paiement des frais d'audience, 339.2.2.010

Requête avec « frais à suivre », 340.6.020

Ordonnance de type « Bullock Order » ou « Sanderson Order », 340.10 et s.

Attribution, 340.10.005, 340.10.020

Codéfendeur victorieux, 340.10.010

Fautes distinctes, 340.10.015

Partie appelée en garantie, 340.10.025

Organisme de l'État, 340.5.2.085, 340.5.3.055, 340.5.3.060, 340.5.5.160

Organisme sans but lucratif

Absence de ressource, 53.1.005

– P –

Page couverture, 339.3.5.025

Partie condamnée aux frais de justice, 340.2 et s.

Absence de défense, 342.3.022

Bénéficiaire de l'aide juridique, 340.2.035

Comportement tout au long du processus judiciaire, 342.3.025

Décision du tribunal, 340.5.1.020

Définition, 340.2.005

Matière familiale

Complexité de la situation patrimoniale, 340.8.026

Déchéance de l'autorité parentale, 340.8.070

Dépense inutile, 340.8.022

Désinvolture et mépris de l'une des parties, 342.3.012

Frais multiples de signification de procédures et de citations à comparaître, 340.8.023
Manque de sérieux dans la contestation des procédures, 340.8.042
Manquements importants de l'une des parties dans le déroulement de l'instance, 340.8.044
Multiplication de procédures frivoles et sans fondement, 340.8.016
Refus de participer à une séance d'information sur la parentalité et la médiation, 341.6.030
Vulnérabilité d'une partie, 340.8.025
Modification tardive de la demande introductive d'instance, 342.3.060
Négligence à l'égard de l'échéancier ou des engagements, 342.3.055
Partie gagnante, 341.1 et s.
Partie impliquée au débat, 340.2.015
Partie qui perd, *Voir* Partie qui perd
Partie relevée du défaut de comparaître, 341.6.005
Procédure abusive, frivole ou frauduleuse, 340.2.030
Refus déraisonnable d'admettre un fait, 342.3.070

Partie défenderesse

Défendeurs en garantie, 340.2.045
État des frais, 213.1.020
Paiement des frais, 339.2.1.025
Partie mise en cause, 340.3.025, 340.3.030
Réclamation des frais
 Désistement, 213.1.015
Transfert du dossier aux petites créances, 340.4.025
Volte-face du demandeur, 340.2.040

Partie demanderesse

Désistement, 213.1.010
 Frais d'expertise, 213.1.040
Jugement par défaut, 213.1.030

Partie gagnante

Absence de représentation et d'argument par les parties, 340.5.1.027
Chaque partie ayant partiellement raison, 340.5.1.080
Condamnée aux frais, 341.1 et s.
 Amendement, 341.2.003
 Désinvolture de l'avocat, 340.5.5.190
 Divulgarion de la preuve, 341.6.020
 Insuccès des moyens utilisés, 341.2.004
 Longueur et coût des procédures, 341.2.002
 Majorité des réclamations rejetées, 340.5.5.210
 Non-respect de la proportionnalité, 341.2.001
 Non-respect des engagements envers le tribunal, 341.6.001
 Origine du recours, 341.6.015
 Par la Cour d'appel, 341.2.020 et s.
 Prorogation de délai du mémoire, 341.2.032
 Position déraisonnable, 341.3.005
 Raisons exceptionnelles, 341.1.005
 Recours exercé de façon abusive, 341.3.001
Demande principale accompagnée d'une demande reconventionnelle, 340.1.020

Frais non attribués

- Conduite de la partie à l'audience, 340.5.5.026
- Imprécision de la position de la partie, 340.5.5.056
- Jugement ne mettant pas fin aux procédures judiciaires, 340.5.2.170
- Manque de transparence, 340.5.5.051, 340.5.5.185
- Obligation de coopération et d'information, 340.5.5.051
- Pertinence de l'expertise au litige, 340.5.7.2.105
- Qui aurait autrement perdu sa cause, 341.6.010
- Réduction des frais, 340.5.5.061
 - Dépôt tardif des pièces, 341.6.025
 - Prolongement de l'audition, 341.6.025

Voir aussi **Tribunal – attribution des frais**

Partie mise en cause, 340.3 et s.

- Assimilable à un défendeur, 340.3.025, 340.3.030
- Cause du litige, 340.3.036
- Intérêt juridique, 340.3.005
- Intervention au débat, 340.3.020
- Nécessaire et utile à la solution du litige, 340.3.015
- Observatrice, 340.3.010
- Pour des fins d'information, 340.3.020
- Rôle actif (règle de la succombance), 340.3.006
- Véritable partie dans le déroulement du litige, 340.3.016

Partie qui a droit au paiement de frais de justice

- Interprétation, 344.1 et s.

Voir aussi **État des frais**

Partie qui habite à l'extérieur du Québec

- Cautionnement nécessaire, 492.5.015
- Sûreté des frais de justice, 492.1.001

Partie qui perd

- Action collective, 340.5.2.086
- Attribution des frais
 - Absence de représentation et d'argument par les parties, 340.5.1.027
 - Discrétion du tribunal, 340.2.010, 340.5.1.020, 340.5.1.040, 340.5.1.095, 340.5.1.100, 340.5.5.121, 340.5.6.106, 340.5.7.1.150
 - Clarification d'une situation litigieuse, 340.5.5.191
 - Décision motivée, 340.5.1.030, 340.5.1.035
 - Dérogation à la règle de la succombance, 340.5.1.105, 340.5.2.014, 340.5.3.1.005, 340.5.3.1.006, 340.5.3.1.010, 340.5.3.1.015, 340.5.3.1.020, 340.5.3.1.025, 340.5.4.081
 - Droits fondamentaux, 340.5.6.057
 - Droit municipal (non-respect d'un contrat), 340.5.6.140
 - Interprétation, 340.2.010, 340.5.1.020, 340.5.1.025
- Partie condamnée aux frais, 340.2 et s.
 - Frais non expressément demandés dans les procédures, 340.2.025
 - Silence du tribunal, 340.5.1.025
- Situation financière précaire, 340.5.3.015, 340.5.3.035, 340.5.3.040, 340.5.3.065, 340.5.3.080, 340.5.7.4.050

Situation particulière, 340.5.3.1.005

Voir aussi Tribunal – attribution des frais

Partie qui succombe

Voir Partie qui perd

Personne morale

Dommages-intérêts compensatoires (réclamation), 342.1.055

Expertise, 339.6.2.020

Frais pour l'action exercée contre la personne morale, 340.5.2.083

Sûreté pour recouvrement des frais de justice à l'encontre d'une personne morale qui réside à l'extérieur du Québec, 492.1.005

Petites créances

Parties se représentant seules, 340.5.2.014

Transfert du dossier, 340.4.025

Photocopie

Voir Frais de reproduction

Photographie

Frais de reproduction, 339.3.3.105, 339.10.010

Pièce(s)

D'une requête, 339.3.3.015

Dépôt tardif, 342.3.080

Réduction des frais accordés à la partie gagnante, 341.6.025

Frais de reproduction, 339.3.3.090, 339.3.4.040, 339.10.015

Facture, 344.10.4.015

Réclamés à plus d'une reprise, 339.10.020

Somme raisonnable, 339.10.025

Notes sténographiques, 339.3.6.010

Partage des frais, 339.3.3.125

Photocopie, *Voir* Frais de reproduction

Reliure, 339.10.015, 339.10.020

Supplémentaires, 340.5.5.025

Traduction, 339.6.2.045

Plaidoirie

Application du Tarif, S4.1.010

Frais de transcription, 339.3.6.005

Plan d'argumentation

Confection, 339.3.3.115

Photocopie, 339.10.030

Pluralité de parties

Attribution des frais, 340.5.2.080, 340.5.5.130, 340.5.6.105

Efforts du codéfendeur, 340.5.5.135

Solidarité, 343.3.005

État des frais

Compétence du greffier, 344.10.1.055

Mémoire conjoint
 Notification, 339.3.7.030
 Réclamation des frais, 339.2.1.035, 344.1.020
 Partage, 340.1.010

Pluralité de réclamations

Attribution des frais, 340.2.012

Pourvoi en contrôle judiciaire

Partie mise en cause, 340.3.025

Préavis (droits hypothécaires)

Coûts d'enregistrement, 339.8.005

Préjudice grave, 340.5.3.017

Condamnation de la partie gagnante aux frais de justice afin de l'éviter, 341.4.005
 Répartition équitable des coûts, 341.4.010

Prescription

État des frais
 Droit à l'homologation, 344.9.010

Prescription acquisitive

Expertise, 339.11.030

Preuve

Divulgateion, 340.5.5.106, 341.6.020
 État des frais
 Révision de l'homologation, 344.1.010, 344.14.015
 Vérification, 344.10.4.005
 Inclusion dans le mémoire et les annexes, 344.10.2.010
 Prise et transcription des dépositions
 Délai inférieur à 5 jours ouvrables, S6.1.010
 Refus d'accorder les frais, 340.5.7.1.108

Voir aussi Valeur en litige

Procédure

Abusive, frivole ou frauduleuse, 339.1.015, 340.2.030
 Provision pour frais, 54.7.005
 Amendement
 Dépôt tardif, 342.3.051
 Inutile, 339.2.1.015, 339.2.1.020, 340.5.4.040
 Mal fondée en droit, 339.2.1.010, 340.11.020
 Non conforme aux règles, 340.5.5.085
 Par voie accélérée
 Frais de notification, 339.3.7.010
 Signification non obligatoire
 Coût supplémentaire, 339.3.7.040
 Travail des procureurs, 340.5.5.030

Voir aussi Acte de procédure

Procédure introductive d'instance

Frais de notification, 339.4.1.012

Procès

Frais de transcription, 339.3.6.050
Information tardive du tribunal, 340.5.5.025
Obtention sur support audio, S10.1.015
Prolongation, 340.5.4.080, 340.5.5.060

Proportionnalité, 340.5.1.050

Application, 340.5.4.055, 340.5.5.051, R88.1.010
Cautionnement, 492.3.020
Compte d'expert, 340.5.7.4.015, 340.5.7.4.025
Demande accueillie partiellement (limitation de la somme allouée), 340.5.1.052
Non-respect de la règle, 342.1.040, 342.3.190
 Attribution des frais (partie gagnante), 341.2.001
 Rejet de la demande (manquements durant le déroulement de l'instance),
 342.1.065
Paiement de l'état des frais
 Saisie en mains tierces, 344.17.010
Principe, 339.6.1.020, 339.6.3.3.010
Recours continué, 340.5.5.035
Révision de l'homologation
 Appel sur permission, 30.1.005

Protection de la jeunesse, 340.8.001

Protocole de l'instance, 342.3.075

Difficulté à arriver à une entente, 342.3.135
Frais d'expert (non limités à ce qui a été évalué), 342.3.135

Provision pour frais, 53.1.005, 340.8.050

Aide de dernier recours, 53.1.005
Double objectif, 53.1.006
Procédure abusive, 54.7.005
Remboursement, [2014, c. 1] 54

– R –

Rapport d'expertise

Éléments à produire, 339.6.1.001
Étude par l'expert de la partie adverse, 339.6.3.6.005
Fiabilité, 339.6.1.010
Production tardive, 340.5.7.1.030
Qui n'existe pas ou non déposé selon les règles, 340.5.7.1.050
Rejet
 Manque d'objectivité et d'impartialité, 340.5.7.1.106
Tient lieu de témoignage, 339.6.3.4.020, 339.6.3.4.030, 340.5.7.1.003
Utilité, 340.5.7.2.095

Voir aussi **Expertise**

Rapport de bornage

Contestation, 340.5.4.125
Préparation par l'arpenteur-géomètre, 339.11.015

Rapport de dépistage

Adresse d'une partie, 339.10.040

Recherche dans des banques juridiques, 339.3.3.085

Réclamation des frais

Voir État des frais

Recours en annulation ou révision de décision judiciaire

Frais octroyés en faveur ou contre le juge, 340.2.020

Voir aussi Pourvoi en contrôle judiciaire

Recours non nécessaire

Paiement des frais de justice, 340.5.6.125

Refus de l'autorité des jugements rendus

Abus de procédure, 54.3.010

Registre des droits réels, personnels et mobiliers

Frais d'inscription, 339.8.015

Registre foncier

Obtention de copies d'actes, 339.8.010

Règle de la proportionnalité

Voir Proportionnalité

Règlement, 339.1.020

Règlement à l'amiable, 340.5.5.030

Absence de collaboration, 340.5.6.125

Expertise (effet), 340.5.7.1.145

Frais de signification des personnes qui n'ont pas témoigné, 339.4.2.035

Représentant d'une partie, 340.2.030

Requête

Frais de confection, 339.3.3.015

Requête en irrecevabilité, 54.2.025, 340.5.5.030, 340.5.5.035, 340.5.7.1.135

Requête en rétractation de jugement

Insouciance, 342.3.045

Jugement par défaut, 213.1.030

Requête pour cesser d'occuper

Frais d'interprète, 339.7.015

Requête pour permission d'appeler

Attribution des frais

Intervention de la Cour d'appel, 340.5.4.120

État des frais

Notification, 344.5.010

Frais de confection d'un cahier des sources, 339.3.3.050
Frais de signification, 339.4.1.120
Utilisation des notes sténographiques de première instance, 339.3.6.010

Requête pour rejet d'appel, 339.3.3.030
Dépôt tardif, 340.5.5.032
Partie gagnante condamnée aux frais, 341.2.025

Réseaux sociaux
Responsabilité, 54.3.015

Responsabilité civile médicale
Succombance (principe), 340.5.2.150

Responsabilité professionnelle, 340.5.5.170

– S –

Saisie
Frais d'entreposage et de transport des biens, 339.10.050

Saisie avant jugement
Sommes engagées pour y procéder, 339.4.3.005, 339.4.3.010

Saisie en mains tierces
Paiement de l'état des frais, 344.17.010

Services d'accompagnement et de conseil, 339.6.3.6.001

Services d'interprétation, 339.7.005
Voir aussi **Frais d'interprète**

Servitude
Voir **Usage d'une servitude**

Signification
Voir **Procédure**

Solidarité, 343.3.005

Sténographe
Compte d'honoraires, 339.3.6.035, 339.9.025
Entente, 339.3.6.030, S9.1.010
Honoraires
De présence, S2.1.005
Minimum d'une heure, S2.1.010
Interrogatoire hors cour, S2.1.025
Voir aussi **Notes sténographiques**

Succession, 340.5.2.110, 340.5.2.112, 340.5.2.113
Non-respect conscient, délibéré et manifeste d'une décision ou ordonnance du tribunal, 342.3.043
Non-respect des principes directeurs de la procédure, 342.3.180

Succombance (règle de la)

Voir **Partie qui perd**

Suivant les tarifs en vigueur

Interprétation, 344.4 et s.

Sûreté

Caractère prématuré de la demande, 492.3.025

Critères applicables, 492.3.015

Demande intéressant le droit international privé, [2014, c. 1] 492 ; [RLRQ, c. C-25] 65, 152-153

Des frais de justice (expression), 492.3.005

Fardeau de la preuve, 492.2.010

Preuve documentaire, 492.3.025

Quantum (caractère discrétionnaire), 492.3.010

Recouvrement des frais de justice à l'encontre d'une personne morale qui réside à l'extérieur du Québec, 492.1.005

Voir aussi **Cautionnement**

– T –

Tarif en vigueur

Interprétation, 344.4 et s.

Tarif judiciaire en matière civile, 339.1.005, 339.1.020, 339.2.1.005

Adoption dans l'intérêt public, F6.1.005

Classe d'action correspondant au jugement final, 339.2.1.025

Voir aussi **Frais de justice**

Taxation des déboursés

Confection maison des mémoires, exposés et cahier de sources, 339.3.2

Documents au soutien de l'appel principal et incident, 339.3.3.025

Mémoire en appel, 339.3.1, 339.3.1.005

Modification, 339.3.1.010

Voir aussi **Frais de justice**

Taxes sur les produits et services (TPS/TVQ), 344.4.1.015

Compte d'honoraires

De l'expert, 340.5.7.4.075

De l'huissier, 339.4.1.110

Du sténographe, 339.9.025

Confection du mémoire et des annexes par une entreprise spécialisée, 339.3.5.045

Frais de reproduction, 339.3.4.040

Témoignage

Application du Tarif, S4.1.010

De l'expert, 339.6.3.3 et s., 340.5.7.2.030

Frais de transcription des pages pertinentes (dispositif du jugement), 339.3.6.015

Non retenu par le juge, T1.1.065

Obtention sur support informatique, S10.1.010

Voir aussi **Témoïn**

Témoign, 339.4.2 et s., 340.5.2.025

Assermentation, T1.1.055

Avances, T11.1.005, T11.1.015

Montant, T11.1.010

Citation à comparaître, T1.1.005

Convoqué mais qui ne témoigne pas, T1.1.020

Défaut de se présenter, T1.1.060

Dépositions, 339.9 et s.

Double indemnité, T11.1.015

Droit à ses frais, T2.1.020

État des frais

Vérification, 344.10.4.005

Frais, T2.1.015

D'interprète, 339.7 et s.

De déplacement, 339.5.010

De repas, coucher et transport, T3.1.005

De stationnement, T3.1.010

Indemnité de perte de temps, T2.1.025

Indemnités et allocations, 339.5 et s.

Délai de contestation, 339.5.015

Révision, 344.10.2.020

Inspecteur « préachat », 339.6.3.4.025

Interprétation, T1.1.030

Interrogatoire hors du palais de justice, T1.1.050

Jour(s)

De présence, T2.1.010

Précédant les jours d'audition, T6.1.005

Suivant la fin de son témoignage, T6.1.010

Libération, T2.1.010

Liste, 342.3.090

Ontarien, 339.5.005

Ordinaire, S4.1.005

Partie au litige, T1.1.030, T1.1.040

Personne présente à l'audience, T1.1.045

Pièces justificatives, T3.1.005

Présence non nécessaire pour la solution du litige, T1.1.022

Réclamation des frais, T1.1.010, T1.1.015

Remise de la cause, T1.1.025

Voir aussi **Dépositions des témoins, Expert, Frais de signification des personnes citées à comparaître comme témoins, Témoignage**

Traduction, 339.6.2.045, 339.7.020

Transcription

Voir **Frais de transcription**

Tribunal

Abus de procédure

Pouvoir, [2014, c. 1] 53-54 ; [RLRQ, c. C-25] 54.3-54.4

Attribution des frais, *Voir* Tribunal – attribution des frais

De droit commun, 340.4.005

Définition, 340.4 et s.

- Désistement (effet), 213.1.025
- Discrétion dans l'attribution des frais, *Voir* Tribunal – attribution des frais
- Excès de juridiction, 340.4.015
- Expertise
 - Arbitrage, 340.5.7.1.066, 340.5.7.1.083
 - Coût anticipé, 340.5.7.1.001
 - Délai, 340.5.7.1.001
 - Inutilité, 340.5.7.2.016, 340.5.7.2.080
 - Modalité, 340.5.7.1.001
 - Objet et pertinence, 340.5.7.1.001
- Évaluation des dommages, 339.6.2.017
- Frais
 - D'interprète, 339.7.010
 - De confection de mémoire, 339.10.035
 - De prise et de transcription des dépositions des témoins, 339.9.005
 - Ordonnance, 339.9.010, 339.9.015
 - De témoin ordinaire, T2.1.015
- Intervention, 342.2.012
- Manquement pendant le déroulement de l'instance, 342.1.050, 342.2 et s., 342.2.030
- Mitigation ou compensation des frais, 344.10.1.040
- Pouvoir d'attribuer des frais, 340.4.010, 340.5.1.005
 - Délégation, 340.4.015
 - Vaste pouvoir discrétionnaire, 340.5.1.005
- Pouvoir de condamner personnellement un avocat aux frais, 340.11.005
- Pouvoir de sanction, 342.1.001, 342.1.050
- Production d'un acte de procédure ou document, 339.2.1.005
- Tribunal – attribution des frais**, 340.5 et s., 340.5.1.005
 - À la partie gagnante, 341.1 et s., *Voir aussi* Partie gagnante
 - Basés sur le montant obtenu uniquement sur certaines allégations, 340.5.1.046
 - Absence
 - D'alternative au recours en justice, 340.5.6.045
 - D'assise juridique à l'encontre d'un contribuable, 342.3.195
 - De disposition législative permettant de régler le litige, 340.5.2.040
 - De manquements importants au stade des mesures de gestion, 342.2.045
 - De réclamation, 340.5.4.015
 - De représentation de la partie gagnante, 340.5.5.015
 - De représentation et d'argument par les parties, 340.5.1.027
 - Lors de l'audition de la cause, 340.5.5.120
 - Accessibilité des recours en justice, 340.5.3.005
 - Action collective, 342.1.004
 - Stade de l'autorisation, 340.5.2.131
 - Admission des faits, 340.5.6.050, 340.5.6.095
 - Refus déraisonnable, 342.3.070
 - Allégués non contestés, 340.5.5.125
 - Alourdissement des frais, 340.5.1.015, 340.5.5.130
 - Appel, 340.12 et s.
 - Assignment restée sans réponse, 340.5.5.120
 - Bénéficiaire de l'aide juridique, 340.5.3.045
 - Bonne foi, 340.5.4.091, 340.5.6.005, 340.5.6.015
 - Caractère inusité mais d'intérêt général, 340.5.2.009
 - Caractère limité de la conclusion, 340.5.2.105

- Cause retournée en première instance, 340.5.4.130
 - Frais supplémentaires, 340.5.4.130
- Clause pénale, 340.5.4.035
- Collaboration, 340.5.2.041
- Communication tardive des pièces, 340.5.5.051
- Complexité de la cause, 340.5.2.020
- Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010
 - De la partie ou de ses procureurs, 342.2.010
- Comportement et travail des procureurs, 340.5.4.070, 340.5.5.030
 - Audition de la cause, 340.5.5.075
 - Comportement dilatoire, vexatoire, trompeur, 342.2.010
 - Dépôt tardif des pièces, 341.6.025
 - Faute de l'avocat, 342.1.035
 - Information tardive du tribunal, 340.5.5.025
 - Préparation, 340.5.5.030, 340.5.5.060
 - Prolongement de l'audition, 341.6.025
 - Règlement du litige, 340.5.5.105
- Conduite abusive
 - De la partie gagnante, 340.5.5.110
 - De la partie perdante, 340.5.5.150, 340.5.6.135
- Confection d'un faux (et publication au registre foncier), 342.3.094
- Contrat contraire à l'ordre public, 340.5.4.095
- Débat
 - De droit, 340.5.2.022
 - Non futile, 340.5.6.060
 - Sur les droits fondamentaux de la partie perdante, 340.5.6.057
 - Sur un point ne visant pas une partie, 340.5.2.065
 - Sur un point particulier du recours, 340.5.2.060
 - Sur une question constitutionnelle, 340.5.2.097
 - Théorique, 340.5.2.041
- Décision, 340.5.1.020
 - Motivée, 340.5.1.030, 340.5.1.035
- Défense
 - Absence de défense, 342.3.022
 - Du codéfendeur, 340.5.5.135
 - Non fondée en droit, 340.5.6.010
- Demande conjointe, 340.9.005
- Dépense(s)
 - Bénéficiant à toutes les parties, 340.5.4.050
 - Inutiles, non conformes à la loi ou injustifiées, 340.5.4.045, 340.8.022
 - Non prévue aux différents tarifs, 344.4.1.010
- Dépôt de plusieurs recours, 340.5.5.080
- Dépôt tardif des moyens de défense de la partie gagnante, 340.5.5.205
- Dérogation à la règle de la succombance, 340.5.1.105, 340.5.2.014, 340.5.3.1.015
- Différend soumis au tribunal
 - D'un commun accord, 340.5.4.025
 - Intérêt des parties, 340.5.4.030
- Divergences jurisprudentielles, 340.5.2.050
- Dossier incomplet sur plusieurs points, 340.5.5.095
- Double emploi, 340.5.6.120
- Durée de l'instruction, 340.5.1.050, 340.5.2.070, 340.5.2.100, 340.5.4.075, 340.5.5.060, 340.5.5.075, 340.5.6.040

- En matière familiale, *Voir* Matière familiale
- Exclusion de frais, 340.5.5.140
- Exécution du jugement, 340.5.2.145
- Exercée judiciairement, 340.5.1.010
- Faillite, 340.5.3.040
- Fautes respectives des parties, 340.5.4.105
- Fin prématurée de la cause, 340.5.2.075
- Fondée sur la conduite
 - De la partie gagnante, 340.5.5 et s.
 - De la partie perdante, 340.5.5.150, 340.5.6 et s.
- Fondée sur la conduite des parties, 340.5.4 et s.
- Fondée sur la nature de la cause, 340.5.2 et s.
 - Critères, 340.5.2.005
- Fondée sur les moyens financiers des parties, 340.5.3 et s.
- Frais d'audience, 339.2.2.005
- Frais extrajudiciaires, 341.1.010
- Incapacité économique d'une partie, 340.5.3.025
- Inégalité des forces
 - Témérité de la partie défavorisée, 340.5.3.050
- Inégalité économique des parties, 340.5.3.020
 - Association bénéficiant des contributions des membres, 340.5.3.070
- Jugement
 - Bénéfique aux deux parties, 340.5.4.085
 - Exécution, 344.17.005, 660.1 et s.
- Lien de parenté entre les parties, 340.5.4.110
- Litige d'intérêt public, 340.5.2.095
- Litige en partage, 340.5.2.115
- Litige inutilement complexe
 - Recours rejeté, 340.5.4.150
- Litige limité à l'interprétation de dispositions législatives, 340.5.2.025
 - Absence de décision d'un tribunal supérieur, 340.5.2.030
 - Recours entrepris avant la décision d'un tribunal supérieur, 340.5.2.045
- Manque de transparence, 340.5.4.100, 340.5.5.051
- Mauvaise foi, 340.5.4.090, 340.5.5.050, 340.5.6.110
- Mises en demeure excessives, abusives et hors de proportion, 340.5.5.082
- Mitigation des frais, 340.5.015, 340.5.4.020, 340.5.4.030, 340.5.6.050
- Modification à un acte de procédure, 342.3.065
- Modification des montants des dommages réclamés, 342.3.140
- Modification tardive de la demande introductive d'instance, 342.3.060
- Négligence à l'égard de l'échéancier ou des engagements, 342.3.055
- Négligence dans l'exécution du travail ou d'un contrat, 340.3.035, 340.5.4.107
- Ni gagnant ni perdant, 340.5.4.005, 340.5.4.010
- Nonchalance à l'égard du protocole d'instance et du déroulement des procédures, 342.3.075
- Nouveauté du litige, 340.5.2.005, 340.5.2.009, 340.5.2.010
- Œuvre utile, 340.5.2.096
- Omission de se conformer à une loi d'ordre public, 340.5.5.045
- Ordonnance de type « Bullock Order » ou « Sanderson Order », 340.10 et s.
 - Partie appelée en garantie, 340.10.025
- Organisme de l'État, 340.5.2.085, 340.5.3.055, 340.5.3.060
- Origine du recours
 - Décision souffrant de lacunes juridiques, 340.5.2.055

- Partie gagnante condamnée aux frais, 341.6.015
- Paiement, 340.5.6.090
 - Affectant des tiers, 340.5.3.065
 - Chaque partie paie lorsque chacune supporte sa part d'inconvénients, 340.5.4.106
 - Modalités, 340.5.6.050
- Partie gagnante
 - Cabinet d'avocat représenté par un de ses membres, 340.5.5.155
 - Chaque partie ayant partiellement raison, 340.5.1.080
 - Condamnée aux frais, 341.1 et s., 341.2.035
 - Conduite, 340.5.5 et s.
 - Exception (frais engagés tardivement), 340.5.5.180
 - Rejet des réclamations et attribution des frais de justice à la partie perdante, 340.5.5.195
 - Représentée par le contentieux d'un ministère, 340.5.5.160
 - Sur certaines allégations, 340.5.1.045
- Partie indemnisée par un programme gouvernemental, 340.5.3.075
- Partie perdante, *Voir* Partie qui perd
- Partie qui perd, 340.2.010, 340.5.1.020, 340.5.1.025
 - Conduite, 340.5.5.150, 340.5.6 et s.
 - Offre de règlement, 340.5.1.095
 - Passer outre à la règle générale, 340.5.1.030, 340.5.1.035, 340.5.1.040, 340.5.1.045, 340.5.2.015, 340.5.4.060
 - Situation financière précaire, 340.5.3.015, 340.5.3.035, 340.5.3.040, 340.5.3.065, 340.5.3.080, 340.5.7.4.050
- Partie relevée du défaut de comparaître, 341.6.005
- Parties partiellement gagnantes, 340.5.5.200
- Plaidoirie sur des questions de droit, 340.5.5.115
- Pluralité de parties, 340.5.2.080, 340.5.5.130, 340.5.5.135, 340.5.6.105
- Pluralité de réclamations (proportionnalité des frais selon le nombre de réclamations accueillies), 340.2.012
- Pouvoir discrétionnaire, 340.5 et s., 342.1.045
 - Conduite des parties, 340.5.4 et s., 340.5.5 et s., 340.5.6 et s.
 - Frais d'expertise, 340.5.7 et s.
 - Moyens financiers des parties, 340.5.3 et s.
 - Nature de la cause, 340.5.2 et s.
 - Offre de règlement de la partie perdante, 340.5.1.095
- Prestation compensatoire, 340.8.080
- Prétentions
 - Certain mérite, 340.5.6.035
 - Fondées en grande partie (partie perdante), 340.5.6.030
 - Preuve, 340.5.4.065
- Preuve d'un manquement important dans le déroulement de l'instance, 342.1.003
- Probabilité de recueillir la somme, 340.5.3.030, 340.5.3.035
- Procédure(s)
 - Dépôt tardif d'un amendement, 342.3.051
 - Inutile, 340.5.4.040
 - Mal fondée en droit, 340.11.020
 - Non conformes aux règles, 340.5.5.085
- Production de nouvelles expertises, 340.5.2.165
- Projet-pilote en matière de gestion hâtive de l'instance, 340.5.2.135
- Prolongation du procès, 340.5.4.080, 341.6.025

- Proportionnalité, 339.6.1.015, 339.6.1.020, 340.5.1.050, 340.5.1.090, 340.5.4.055, 340.5.5.035
- Questions importantes, 340.5.2.035
- Radiation du recours
 - Afin d'éviter de payer les frais, 340.5.6.100
- Réclamation(s)
 - Amendement, 340.5.5.090
 - Basée sur un jugement en matière pénale, 340.5.6.020
 - Contestation en partie, 340.5.6.055
 - D'un poste de dommages injustifié, 340.5.5.020
 - Défense de la partie gagnante basée sur sa propre turpitude ou la participation à un contrat illicite, 340.5.5.040
 - Importante, 340.5.4.060
 - Manifestement mal fondées, 340.5.5.065
 - Montant déraisonnable et abusif, 340.5.5.070
 - Pièces justificatives, 340.5.5.090
 - Rejet, 340.5.1.075
 - Somme exagérée, 340.5.6.015
- Recours
 - Contre l'administration publique, 340.5.3.055
 - Légitime malgré son insuccès, 340.5.6.025
 - Question de principe, 340.5.6.065, 340.5.6.070
 - Tardif, 340.5.5.010
- Refus de collaborer, 340.5.5.100
- Refus d'octroyer des frais, 340.5.2.175, 340.5.5.051
- Règlement du litige
 - Dans un court laps de temps, 340.5.6.040
 - Délai pour poser un geste, 340.5.5.105, 340.5.6.095
- Rejet de la procédure, 340.5.2.090
- Relations de voisinage, 340.5.4.115
- Renonciation aux frais, 340.5.5.005
- Représentation sans avocat, 340.5.6.075, 340.5.6.080, 340.5.6.085
- Représentations additionnelles, 340.5.1.085
- Reproches mutuels, 340.5.4.040
- Requête pour permission d'appeler, 340.5.4.120
- Responsabilité des procédures judiciaires, 340.5.5.055
- Retarder l'exécution d'une transaction (règlement à l'amiable), 342.3.042
- Silence, 340.5.1.025, 344.10.1.025
 - Pouvoir du greffier, 344.10.1.030
- Statut de rentier, 340.5.3.027
- Suivant les tarifs en vigueur, 344.4 et s.
- Traitement du dossier
 - Preuve de célérité, 340.5.4.075

Voir aussi **Frais d'expertise**

Tribunal administratif

- Appel de la décision, 340.4.020

Tribunal administratif du Québec

- Décision favorable aux mis en cause, 54.2.010

- U -

Union de fait

Voir Matière familiale

Urgence, 339.3.5.015, 339.4.1.070

Usage d'une servitude

Demande de reconnaissance judiciaire, 340.5.2.161

Utilité de l'expertise

Voir Expertise

- V -

Valeur du litige, F3.1.005

Valeur en litige, F3.1.005

Admissions au dossier, F3.2.005

Calcul ou mesure, F3.1.035, F3.2.015

Écart entre les positions des parties, F3.1.040

Cas d'espèce, F3.1.015

Date du jugement définitif, F3.2.010

Enjeu du litige, F3.1.020

Indemnité additionnelle, F3.2.015

Intérêts, F3.2.015, F3.2.020

Test objectif, F3.1.010

Éléments nécessaires, F3.1.025, F3.1.030

Ventilation de la facture de l'expert, 339.6.1.030

Vérification de l'état des frais

Voir État des frais, Greffier

Voile corporatif, 340.5.2.083

Vote par anticipation

Négligence dans l'exécution du travail, 340.3.035, 340.5.4.107